



**COMMISSION NATIONALE D'INTERPRETATION ET  
DE CONCILIATION  
DE LA CONVENTION COLLECTIVE  
NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS  
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT**

**(ACTIVITE TRANSPORT DE FONDS)**

**REUNION PARITAIRE DU 2 DECEMBRE 2009**

**Président de la Commission représentant l'Etat : M. PERRIN Hubert.**

**F.G.T.E.-C.F.D.T. représentée par :**

M. QUIROGA Pascal, Coordinateur National TDF  
M. BONCI Didier, BRINK'S EVOLUTION  
M. SEGUILLON Geoffrey, BRINK'S EVOLUTION  
M. FOUS Denis, LOOMIS France

**Organisations Patronales :**

Union des Fédérations du Transport représentée par M. MUGNIER.

**F.E.D.E.S.F.I. représentée par :**

M. MONTI, Entreprise BRINK'S, Directeur des Ressources Humaines.  
M. KOCZOR, Entreprise LOOMIS, Directeur des Ressources Humaines.  
Mme CHANTELLÉ Entreprise SASIAS, Directrice Financière

**O.T.R.E. représentée par :**

M. NUSSAC Chargé de la commission sociale  
M. GIRARDIN Entreprise PAGNOT, Responsable Agence.

M. PERRIN ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour.

**1) Poursuite de la négociation sur la revalorisation des rémunérations conventionnelles.**

La F.G.T.E.-C.F.D.T. prend la parole et indique qu'elle est en attente de nouvelles propositions patronales.

M. MUGNIER explique que les propositions qui vont être dévoilées ont été révisées dans la perspective d'un prochain toilettage de la nomenclature des emplois et qu'il faudra constituer des groupes de travail au début de l'an prochain pour engager les différents travaux permettant de remettre à jour notre convention collective.

Dans ce contexte les propositions de revalorisation se situeront entre 6 à 8,5% au 1<sup>er</sup> janvier et atteindront de 8,2 à 10,8% au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Concernant les primes de risques, celle des convoyeurs restera identique à la dernière proposition, celle pour les dabistes augmentera de 10%.

**Selon les coefficients, les propositions chiffrées sont de :**

<b>Coefficients</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1<sup>er</sup> juillet</b>
<b>130CF</b>	<b>1374,06</b>	<b>1403,61</b>
<b>140CF</b>	<b>1474,96</b>	<b>1506,68</b>
<b>150CF</b>	<b>1579,55</b>	<b>1613,52</b>
<b>110</b>	<b>1351,40</b>	<b>1380,47</b>
<b>115</b>	<b>1375,55</b>	<b>1405,13</b>
<b>120</b>	<b>1380,35</b>	<b>1410,04</b>
<b>125</b>	<b>1414,90</b>	<b>1445,33</b>
<b>130</b>	<b>1411,88</b>	<b>1450,00</b>
<b>140</b>	<b>1489,16</b>	<b>1521,19</b>
<b>145</b>	<b>1569,10</b>	<b>1602,84</b>
<b>150</b>	<b>1610,94</b>	<b>1645,58</b>
<b>160</b>	<b>1652,43</b>	<b>1687,97</b>

<b>Primes de risque</b>	
<b>TF/mois</b>	<b>233,45</b>
<b>GAB/mois</b>	<b>110,00</b>

Pour sa part l'O.T.R.E. précise ne pas avoir eu connaissance des propositions F.E.D.E.S.F.I. auparavant et que sa commission sociale comptait proposer une augmentation des grilles comprise entre 5,57 et 8,12% et qu'une revalorisation de la prime de risques DAB de 10% était programmée.

L'O.T.R.E. annonce que pour ce qui est des petites entreprises, elles n'auront pas les moyens d'aller au-delà.

La F.G.T.E.-C.F.D.T. répond aux représentants de la commission dite **sociale** de l'O.T.R.E. qu'elle se bat également en faveur des salariés de ces petites entreprises qui souffrent en raison de grilles de salaires conventionnelles à minima.

La FGTE-CFDT ajoute qu'elle négocie malheureusement trop souvent avec des organisations patronales pingres et aveugles face au mal être des salariés.

Quant aux propositions F.E.D.E.S.F.I., la F.G.T.E.-C.F.D.T. reconnaît qu'il y a des avancées sur les propositions de revalorisations des grilles, mais que le compte n'y est pas avec les primes de risques convoyeur et DAB.

Les dabistes sont victimes tous les jours d'agression et aujourd'hui il faut être courageux pour exercer ce métier. Ce courage doit être récompensé par une proposition concrète qui peut être programmée sur un échéancier.

M. MUGNIER demande aux organisations syndicales de préciser leurs demandes sur la prime DAB.

M. PERRIN propose une suspension de séance pour permettre à l'intersyndicale de se concerter sur ses demandes.

Au retour, la F.G.T.E.-C.F.D.T. prend la parole au nom de l'intersyndicale pour annoncer une proposition mesurée :

- Augmentation de la prime DAB à 180€ au 1<sup>er</sup> janvier, puis alignement sur celle des convoyeurs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- Dès janvier 2010, arrêt d'un calendrier de négociations pour engager les différents chantiers de revalorisations salariales et de rénovation de notre convention collective.
- Pour ce qui est de la partie augmentation des grilles salariales, elles semblent acceptables mais feront l'objet d'une consultation préalable de la base.

F.E.D.E.S.F.I. regrette qu'il y ait un point de blocage à propos de la prime DAB après les augmentations qu'elle vient de proposer.

Elle accepte le principe d'engager des discussions conventionnelles dès le début d'année, mais aujourd'hui elle n'a pas mandat pour faire une autre proposition d'augmentation sur la prime de risques DAB.

La F.G.T.E.-C.F.D.T. rappelle que l'effort demandé aujourd'hui n'est que le retard accumulé par la profession durant ces dernières années.

La partie patronale a la possibilité de fixer une date de réunion avant le 21 décembre afin d'être en capacité de se concerter et de faire une nouvelle proposition sur les primes de risques.

Pour F.E.D.E.S.F.I. l'augmentation du coût sur les DAB va conduire des banques à ré internaliser leurs automates.

La F.G.T.E.-C.F.D.T. signale que si certaines banques ré-internalisent, d'autres décident dans le même temps d'externaliser les DAB.

Par ailleurs, le coût pour faire sécuriser l'intérieur des lieux avant de faire intervenir leurs propres salariés sera bien plus important que l'effort demandé pour la prime de risques.

M. MUGNIER indique que les propositions salariales seront communiquées par écrit aux organisations syndicales pour la fin de semaine prochaine.

En l'absence d'un autre mandat, ces propositions seront mises à la signature lors de la réunion arrêtée pour le 17 décembre.

La F.G.T.E.-C.F.D.T. répond que dans l'attente des écrits F.E.D.E.S.F.I., l'Intersyndicale commencera à mobiliser les salariés dans la perspective d'une action dès le 21 décembre prochain.

M. PERRIN lève la séance.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 17 décembre 2009 à 10 heures.

**L'EQUIPE FGTE-CFDT TRANSPORT DE FONDS**